

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 14 mars 2016, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjoint. M. Paul de Saintignon, Mme Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Nelly Pugnale pour Mme Martine Donnet.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Pigeon.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016 n'appelle aucune remarque.

FINANCES

Vote du budget

Présentés par M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal Délégué aux finances,

- **le compte de gestion 2015** du budget communal dressé par le receveur, et adopté à l'unanimité des présents avec un pouvoir de Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale.
- **le Compte Administratif 2015**
Considérant que le Maire ne peut présider la séance lors du vote du Compte Administratif, Mme Burgun, Adjointe, est élue à cet effet.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 524 239,16 €

Excédent d'investissement : 375 001,45 €

M. Bustos, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, le Compte Administratif 2015 est approuvé avec 18 voix pour dont un pouvoir de Mme Pugnale.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de Mme Pugnale, Conseillère Municipale.

- **l'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2015 de la commune** soit 524 239,16 €, au financement des dépenses d'investissement pour 75 000 € (art 1068 du BP 2016) et le reste, soit 449 239,16 € étant repris en section de fonctionnement (art 002) ;

- **les taux d'imposition 2016**, identiques à ceux de 2015
 - Taxe d'habitation : 12,94 %
 - Taxe Foncier Bâti : 30,66 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 85,15 %

- **le budget communal 2016**
 - Fonctionnement : 2 324 000 €
 - Investissement : 830 833 €

METROPOLE / INTERCOMMUNALITE

Présentés par M. Claude Sirand, Adjoint Délégué,

- le retrait de la commune de Poisat des compétences « Sécurité et Prévention de la Délinquance » et « Emploi et formation » du SICE, Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens. Jusqu'à la dissolution effective du syndicat, la commune gardera, avec la commune d'Eybens, la compétence du Gymnase Fernand Faivre ;
- l'adhésion de la commune à la Mission Locale Sud Isère pour assurer une continuité des actions menées avec cette association, dans le cadre du SICE, et la signature d'une convention fixant le montant de la subvention de fonctionnement à lui verser pour 2016.

TRAVAUX

Présentés par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle et les formalités qui en découlent, notamment le lancement de la consultation et les demandes de subventions.

PERSONNEL

Présentées par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2016, pour un agent remplissant les conditions pour être promu ;
- l'instauration, dans le respect de la réglementation, des règles d'attribution des IHTS, Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, pour les agents relevant de certains cadres d'emplois.

INFORMATION

Conformément à l'article L 1222-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature d'une convention avec la ville de Saint Martin d'Hères, pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS